

IMPORTANT

Ceci est votre formulaire

DEMANDE DE CONTINGENT DE MISE EN MARCHÉ 2017

Tous les producteurs qui veulent mettre du bois en marché en 2017 doivent remplir et retourner le formulaire suivant au Syndicat avant le **15 octobre 2016**
Pour tout nouveau lot acquis en cours d'année, faites-nous parvenir votre compte de taxes.

VOLUME DE BOIS QUE VOUS DÉSIREZ METTRE EN MARCHÉ

PRODUIT	ESSENCE	LONGUEUR	QUANTITÉ EN M ³
Résineux	Sapin / Épinette / Pin gris <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	9 pieds	_____ m ³
		10 pieds	_____ m ³
		16 pieds	_____ m ³
Feuilleux	Tremble sciage <input type="checkbox"/>	21 pieds	_____ m ³
	Tremble pâte <input type="checkbox"/>	Longueur	_____ m ³

PROCÉDURE POUR LA DEMANDE DE CONTINGENT

Selon le règlement en vigueur, les producteurs qui ont l'intention de mettre en marché du bois en 2017 doivent compléter et retourner leur formulaire au Syndicat avant le **15 octobre 2016**. Nous vous rappelons qu'il est important de faire une demande seulement si vous avez l'intention de produire la quantité demandée. En effet, le volume attribué à chaque producteur qui fait une demande est en relation avec le volume vendu à l'industrie, mais également en relation avec les volumes demandés par les producteurs.

Il est très important de ne pas débiter la production avant d'avoir obtenu votre contingent pour 2017. Il y a deux raisons fondamentales; vous ignorez :

- 1) Quel volume vous sera accordé.
- 2) Quelle longueur de bille vous sera demandée.

De plus, toujours communiquer avec un responsable de la mise en marché au Syndicat avant de débiter la production.

POUR TOUTES COUPES SUPÉRIEURES À 4 HECTARES D'UN SEUL TENANT, VOUS DEVEZ VOUS ASSURER :

- 1) d'être conforme à la réglementation municipale
- 2) d'avoir un plan de gestion ou une prescription sylvicole signé(e) par un ingénieur forestier

Nom : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

RETOURNER À : **bergeron.ca@spbsaglac.qc.ca** ou Téléc.: 418 542-4046
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN
3635, RUE PANET, JONQUIÈRE (QUÉBEC) G7X 8T7



Publié par :
Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean
3635, rue Panet, Jonquièrre (Qc) G7X 8T7
Tél.: 418 542-5666
Sans frais : 1-800-463-9176
Téléc.: 418 542-4046

Responsable de la rédaction :
Martin Lavoie

Conception graphique et impression :
Les Imprimeurs Associés

Distribution :
aux producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean
en 4 600 exemplaires

« ENTRE les branches »

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Volume 17 • Numéro 2 [Automne 2016]

Déjà 60 ans d'histoire !

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-St-Jean fête cette année son soixantième anniversaire. C'est en effet, selon nos archives, à l'occasion du Congrès de l'Union catholique des cultivateurs du Saguenay tenu le 20 août 1956 à Ste-Croix, aujourd'hui Métabetchouan-Lac-à-La-Croix, que les cultivateurs intéressés à la production de bois sur les boisés de ferme ont approuvé le projet soumis par la Fédération de l'U.C.C. du Saguenay, à savoir la fondation d'un syndicat spécialisé pour les producteurs de bois dans la région du Saguenay. Le travail avait été amorcé auparavant par le Syndicat de l'U.C.C. de Petit-Saguenay qui avait compilé et analysé les chiffres concernant la production, la vente ainsi que le nombre d'agents et de compagnies qui avaient acheté le bois des producteurs de cette paroisse et par le Syndicat Coopératif Agricole de Grande-Baie qui faisait la transaction du bois de pulpe des cultivateurs de cette paroisse. Après une courte étude, ils en étaient venus à la conclusion que les producteurs touchaient un meilleur prix pour leur bois en raison de la cotisation minimale que le Syndicat leur gardait comparativement aux agents. Le Syndicat spécialisé des producteurs de bois du Saguenay fut dûment incorporé et dix administrateurs furent nommés lors de cette réunion de fondation.

Ces administrateurs ont travaillé dans les semaines suivantes à informer et à recruter des producteurs dans les soixante paroisses par le biais d'assemblées de la région et à jeter les bases d'un projet de plan conjoint. En avril 1957, une lettre fut officiellement envoyée à l'Office des marchés agricoles du Québec, les informant de la fondation d'un Syndicat spécialisé des producteurs de bois ayant pour but la négociation de conventions collectives avec les compagnies forestières et mentionnant qu'une demande d'approbation d'un plan conjoint leur serait soumise dans les semaines suivantes. Le 29 mai suivant, le projet de plan conjoint des producteurs de bois de pulpe du Saguenay fut finalement envoyé à l'Office des marchés agricoles du Québec. C'est finalement le 26 octobre 1957 que l'Office a approuvé officiellement le plan conjoint des producteurs de bois de pulpe du Saguenay.

Il a fallu attendre la fin des années soixante pour que la dénomination « bois de pulpe » change pour « bois » et que la juridiction du plan soit étendue à tous les bois feuillus et résineux provenant du boisé d'un producteur. Ces modifications avaient fait au préalable l'objet d'un référendum auprès de tous les producteurs de la région. C'est finalement en 1970 que la gestion du plan conjoint fut confiée au Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui remplaçait l'Office.

Durant toutes ces années, l'outil collectif des producteurs de la région s'est adapté et a évolué selon le contexte forestier de l'époque. Pour ce faire, la réglementation a été modifiée et s'est raffinée en fonction des besoins des producteurs. Mais l'objectif de départ de ceux qui ont contribué à la mise en place du plan conjoint est resté le même, soit de fournir aux producteurs de bois de la région les outils nécessaires pour assurer une mise en marché ordonnée des bois récoltés sur l'ensemble du territoire régional tout en défendant collectivement leurs intérêts économiques, moraux et sociaux.

Encore plus aujourd'hui, nous sommes en mesure de constater la justesse du jugement de ces fondateurs et nous nous efforçons de respecter l'esprit des outils qu'ils ont mis en place et qui sont plus que nécessaires. Notre région a été précurseuse dans ce domaine et l'est encore aujourd'hui.

Daniel Fillion, ing.f.
Directeur général

INVITATION
JOURNÉE FORESTIÈRE 2016
« NOS BOISÉS, NOTRE FIERTÉ »

SAMEDI 10 SEPTEMBRE 2016
À COMPTER DE 9 H 00

Au programme cette année

- Exposition d'équipements forestiers
- Démonstrations diverses

TIRAGE D'UNE SCIE À CHAÎNE

PLUSIEURS PRIX DE PARTICIPATION
Entrée gratuite
Service de restauration sur place

ENDROIT :
MOULIN DES PIONNIERS
4205, Chemin des Pionniers
La Doré

POUR INFORMATION : 418 542-5666



PERSPECTIVES DE MISE EN MARCHÉ Automne 2016 - Hiver 2017

POUR LES RÉSINEUX :

Les conditions de marché dans le bois rond se sont beaucoup améliorées au cours des derniers mois. La demande pour le résineux a bondi et des contrats garantissant l'accès au marché se sont conclus.

Ce contexte favorable dans le bois d'œuvre accompagné par des mesures fiscales améliorées pour les producteurs auront un effet positif sur le niveau de récolte des prochains mois, années.

Produits Forestiers Résolu : Une nouvelle entente d'une durée de 3 ans comprenant un volume annuel de 200 000 m³ de sapin, épinette et pin gris a été conclue en mai dernier. De plus, un volume de 20 000 m³ de tremble pourra être livré à l'usine de pâte de St-Félicien. Les producteurs pourront faire la récolte des peuplements mélangés.

Depuis le début des livraisons en juin, P.F. Résolu a intensifié ses contrôles afin d'obtenir du bois de qualité et qui correspond aux normes de façonnage convenues au contrat. La qualité du bois doit être respectée afin d'accéder à ce marché (voir normes).

Produits Forestiers Arbec : Les livraisons ont repris en juin dernier avec un léger retard. Arbec avait tout d'abord demandé aux producteurs de suspendre la production au printemps et s'était montrée hésitante en ce qui concerne le façonnage du bois en raison de possibles modifications à la scierie. Après quelques semaines, les producteurs ont maintenant le signal qu'ils attendaient et peuvent produire afin de remplir la dernière portion du contrat comprenant un volume de 100 000 m³.

De nouvelles normes de façonnage ont été instaurées. Le 9 pieds a été remplacé par une combinaison de 10 pieds et 9 pieds (voir normes). Pour avoir accès et conserver ce marché, les producteurs doivent respecter les normes de façonnage et de qualité lors de la récolte. Il en va de l'intérêt de tous.

POUR LES FEULLUS :

Produits Forestiers Résolu : Un volume de 20 000 m³ solides de tremble qualité copeaux destiné à l'usine de pâte Kraft de St-Félicien pourra être produit et livré avant la fin décembre.

Valibois de Falardeau a réduit considérablement sa réception de bois au cours de l'été, laissant des inventaires de tremble sur le terrain plusieurs mois. Cette dernière a envoyé un avis confirmant qu'elle ne recevra pas le volume prévu au contrat.

Industrie T.L.T. de Ste-Monique : l'entente pour du tremble sciage a été renouvelée et comprend un volume de 2 500 m³.

Bersaco Inc. de Grandes-Bergeronnes : Entente pour un volume de tremble qualité sciage.

Scierie de Petit-Saguenay : Entente ponctuelle pour du tremble de fort diamètre.

Pour tous ceux qui sont intéressés à produire du bois, il est conseillé de s'informer auprès du personnel du Syndicat et de remplir le formulaire de contingentement 2017 joint dans le journal.

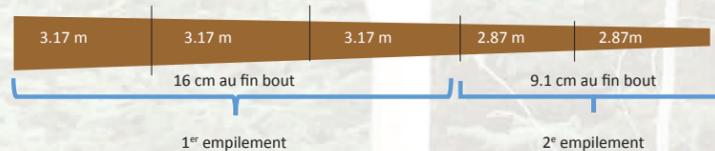
Jacques Tremblay
Directeur de la mise en marché

PRODUITS FORESTIERS ARBEC (L'ASCENSION)

Normes de préparation et de façonnage

- **Essences** : Épinette, Sapin, Pin gris
- **Longueur**
 - **1^{ère} étape (longueur fixe)**
 - 3.17 m (10 pi 4 po)
 - Diamètre minimum fin bout : **16 cm (6 po)**
 - **2^e étape (longueur fixe)**
 - 2.87 m (9 pi 4 po)
 - Diamètre minimum fin bout : **9.1 cm (4 po)**

- Tolérance de ± 5 cm sur la longueur des billes
- **Diamètre Maximum** : 50 cm (20 po)
- **Carie de pied** : moins du tiers du diamètre
- **Aucun arbre mort, sec et sain ou chicot**
- **Aucune branche sur les troncs et dans les empilements**
- **Nœuds au ras du tronc**
- **Aucun défaut naturel**
- **Aucune charnière d'abattage, étoile, fendu, racine**
- **Bille droite (aucune fourche et courbe prononcée)**
- **Empilement** :
 - **Épinette, pin gris et sapin doivent être démêlés**
 - 10 pieds et 9 pieds séparés
 - Gros bouts du même côté
 - **Aucun mélèze**



N.B. : Pour l'option 21 pieds avec abatteuse multifonctionnelle, veuillez communiquer avec nous.

Journée forestière pour les propriétaires de boisés du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean vous invite à sa traditionnelle journée forestière annuelle. Nous comptons sur votre participation puisqu'elle a contribué, d'année en année, à la réussite de cet événement.

Cette journée se tiendra le 10 septembre 2016 au
« **Moulin des Pionniers de La Doré** »

ACTIVITÉS AU PROGRAMME



Cette année, l'organisation a préparé une journée remplie d'activités pour toute la famille. Il y aura sur place de nombreux exposants qui seront heureux de vous accueillir et de vous informer sur différents sujets. Comme d'habitude, vous pourrez découvrir un site d'exposition de machinerie forestière adaptée à la forêt privée et assister à des démonstrations d'équipements. Plusieurs autres activités sont aussi au programme. De plus, le site du Moulin des Pionniers sera en opération et il sera possible de le visiter.

C'est un rendez-vous à ne pas manquer!

À BIENTÔT !

PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU

Normes de préparation et de façonnage

FAÇONNAGE :
Billes droites; aucune fourche, courbe, coupe perpendiculaire à l'axe de la bille

ESSENCES :
Épinette
Sapin
Pin gris

EMPILEMENT :

Gros bouts du même côté

BILLES DE PIED :

Aucune étoile et racine, tronçonnage de la carie
Aucune charnière d'abattage
Encoche d'abattage (moins de 2 po de longueur de la bille)

TRONC :

Aucune bille de blocage (baïonnette, chancre, fourche, tordu et courbe excessive)

ÉBRANCHAGE :

Aucune branche dans les empilements
Nœuds au ras du tronc

DIAMÈTRE FIN BOUT :

Classe de 10 cm (9.1 cm minimum)

ÉTAT DU BOIS :

Aucun arbre mort, brûlé ou détérioré par les insectes et champignons
Aucun corps étranger, tels sable, fil métallique, clou
Aucun bois de champs avec nœuds excessifs
Aucun arbre fendu

DÉMÊLAGE :

Sapin, identification de l'épinette noire pure lors de la livraison

St-Félicien : 5.50 m, 2.80 m & longueur d'arbre
Mistassini : 5.04 m
Girardville : 5.04 m
La Doré : 5.04 m & longueur d'arbre
St-Thomas : 5.50 m, 2.80 m & longueur d'arbre

- Tolérance de ± 5 cm sur la longueur des billes
- Minimum de 2.56 m (laisser-porter) en mélange dans l'empilement pour les usines de La Doré, St-Félicien, St-Thomas et Girardville. Pour Mistassini les billes de 2,56 m provoquent des blocages à l'usine donc le minimum pour cette usine est de 3,10 m
- Diamètre maximum de 38 cm sauf pour Mistassini 60 cm. Marquer les billes > 38 cm avec un dièse à la peinture et ces billes doivent être façonnées obligatoirement en 5,04 m de longueur.

FORMATIONS DISPONIBLES 2016

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean continue d'offrir plusieurs formations aux membres intéressés. Le nombre de personnes requis pour la tenue d'une formation varie entre 10 et 20 participants. Nous demeurons ouverts à vos suggestions alors n'hésitez pas à nous les soumettre. Pour plus d'information, communiquez avec nous au 418 542-5666.

TITRE	DURÉE	PRIX
Entretien de la scie mécanique et affûtage de la chaîne	7 h	25 \$
Techniques d'abattage	12 h	40 \$
Initiation au GPS	7 h	55 \$
Éclaircie commerciale	7 h	À déterminer
Fiscalité forestière	7 h	45 \$
Formation sur la débroussailleuse	7 h	25 \$
Formation en acériculture		
- Aménagement des érablières	7 h	45 \$
- Cuisson et transformation	14 h	70 \$
Cours d'initiation sur l'identification et la cueillette de champignons forestiers	7 h	25 \$

Suivi du projet d'arrosage contre la tordeuse

Comme vous le savez sans doute, les agences forestières du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont réalisé un projet d'arrosage aérien en forêt privée en collaboration avec les sociétés sylvicoles et le Syndicat des producteurs de bois. C'est la firme GDG Environnement qui a été mandatée pour l'exécution des travaux. Les opérations se sont déroulées en juin dernier à l'aide de deux hélicoptères spécialement équipés. Une superficie totale de 1100 hectares a été traitée par pulvérisation d'insecticide biologique Btk dans le but de protéger le feuillage de l'année en cours. L'arrosage a eu lieu chez 83 propriétaires forestiers qui ont participé financièrement au projet. Les résultats d'efficacité du traitement seront connus sous peu.



Guide des saines pratiques

Nous sommes fiers de vous présenter le nouveau guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée. Cette nouvelle version à laquelle nous avons travaillé a été réalisée par la Fédération des producteurs forestiers du Québec en collaboration avec d'autres syndicats et partenaires. Considérant qu'il s'agit d'un document de référence essentiel dans la maîtrise de nos impacts environnementaux, nous le distribuons gratuitement à l'ensemble des producteurs membres de même qu'à tous les nouveaux membres à venir. C'est un outil de sensibilisation complet et pratique. En espérant que vous l'utiliserez aussi souvent que possible.

Bonne lecture !

Par Martin Lavoie, ing.f.

Courriel des producteurs

Dans le cadre de notre système de gestion environnementale, nous avons mis en place un objectif qui vise à pouvoir communiquer avec les producteurs par courriel. Nous vous demandons donc de nous envoyer un courriel à info@spbsaglac.qc.ca dans lequel vous inscrirez vos coordonnées afin de faire partie de notre liste de diffusion. Nous pourrions utiliser cette liste pour envoyer de l'information sur différents aspects environnementaux, vous sensibiliser à certains enjeux ou vous tenir au courant des activités ou formations à venir.

